



Groupama Future For Generation Balanced Dialogue, Engagement Actionnarial et vote Bilan 2024

Sommaire

- 1 La démarche d'engagement chez Groupama AM**
- 2 Politique d'exclusion et suivi des controverses**
- 3 Engagement actionnarial et vote dans le fonds**

1

La démarche d'engagement chez Groupama AM

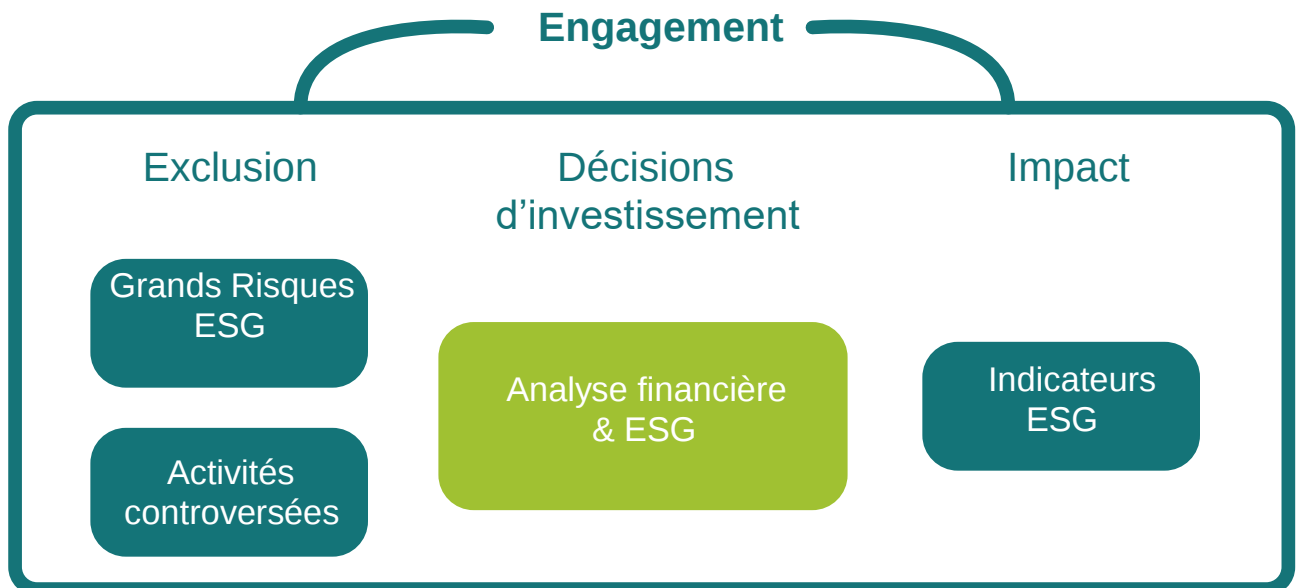
LA DÉMARCHE D'ENGAGEMENT CHEZ GROUPAMA AM

L'engagement désigne l'influence que les investisseurs exercent sur les pratiques des entreprises en s'appuyant sur leur position. C'est un levier essentiel pour promouvoir la transparence et les pratiques responsables au sein des entreprises et une composante clé du processus d'investissement. Nous mobilisons de nombreux moyens pour influencer les pratiques des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance: dialogue régulier avec la direction ou le conseil d'administration, vote en assemblée générale, participation au dépôt de résolutions en assemblée générale, expression publiquement ou encore réduction de nos investissements dans une entreprise avec laquelle le dialogue ne serait pas fructueux.

Nous publions depuis 2014 une politique d'engagement reflétant notre volonté d'assumer notre responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme et de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Conscients de l'importance croissante de ces enjeux et soucieux de structurer notre démarche, nous avons mis en place un comité d'Engagement en 2021. Présidé par la Directrice Générale de Groupama AM ; il se réunit 2 fois par an avec une double mission: valider les politiques d'engagement et de vote et suivre leur mise en œuvre via des bilans annuels.

L'Engagement : une pratique au cœur de nos stratégies d'investissement



LES THEMES D'ENGAGEMENT

L'ENGAGEMENT EST PLEINEMENT INTÉGRÉ DANS LA STRATÉGIE ESG DE GROUPAMA AM

L'engagement vient compléter l'analyse et la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement¹.

Cette stratégie, ancrée par notre présence sur la place de Paris depuis 2002 sur les sujets ESG, se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AU SERVICE DE TROIS THÈMES PRIORITAIRES D'ENGAGEMENT

La démarche d'engagement actionnarial s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur les thèmes suivants :



Notre approche en matière de Risques de durabilité¹ repose sur une analyse approfondie des enjeux ESG. Le dispositif s'articule autour :

- Des Grands Risques ESG qui identifient les émetteurs ayant un niveau élevé de controverse ou une gouvernance appréciée négativement,
- De nos politiques Energies Fossiles et Armes controversées,
- Des Catégories Capital Naturel qui ont pour objet d'identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux.

INTEGRATION DES PAI

En appliquant le principe de double matérialité, nous intégrons les principales incidences négatives (PAI²) définies par la réglementation SFDR dans notre démarche d'investissement durable, y compris dans nos politiques d'engagement et de vote.

Nous estimons que nos actions d'engagement actionnarial sont un levier essentiel pour amener les entreprises à réduire les effets négatifs de leurs activités et pratiques sur les facteurs environnementaux et sociaux.

Cette approche nous permet d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux de nos investissements et d'assurer une gestion proactive des risques de durabilité de nos portefeuilles sur nos thèmes d'engagement principaux.

UNE POLITIQUE ACTIONNARIALE EXIGEANTE

Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM se répartissent sur trois champs d'intervention :

1. Des initiatives d'engagements individuels avec les entreprises ciblées, ainsi qu'un dialogue actionnarial direct et régulier avec le management des entreprises - en portefeuille ou non, et quelle que soit la classe d'actifs.
2. Une participation à des initiatives collaboratives, de portée européenne et internationale soit dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI ou via des initiatives soit en prenant part au dépôt de résolutions externes aux Assemblées Générales ainsi qu'à des coalitions d'actionnaires.
3. Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001, accompagnée par la possibilité de discuter avec les entreprises des projets de résolutions présentées aux Assemblées Générales.

C'est une démarche volontaire et constructive que Groupama AM entreprend au nom des investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration de la gouvernance et des pratiques environnementales et sociétales d'entreprises identifiées.



2

Politique d'exclusion et de suivi des controverses

AXES DE NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSION

Les risques de durabilité

Ces risques sont définis, par la réglementation européenne SFDR¹ comme tout évènement ou situation pouvant avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Chez Groupama AM ils se définissent par la politique charbon/EFNC et par liste des Grandes risques ESG, qui suit les entreprises controversées. Les listes sont validées au sein de comité dédié, le Comité des risques de durabilité, présidé par le Directeur des Risques qui se réunit trimestriellement.

Politique Energies Fossiles - Entité

Groupama AM a mis en place, dès 2019, une politique d'exclusion du secteur charbon, ayant pour objectif de diminuer notre exposition aux risques climatiques.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités d'extraction du charbon ou de production d'énergie à partir du charbon. Un engagement de sortie du secteur est pris à horizon :

- 2030 pour les émetteurs Europe et OCDE ;
- 2040 pour le reste du monde.

Energies fossiles non conventionnelles

Notre approche s'applique sur l'ensemble des EFNC et se base sur les définitions utilisées par l'ONG Urgewald. Notre politique couvre ainsi le pétrole et le gaz extraits par fragmentation hydraulique, le gaz de houille, les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique.

La politique complète est disponible à l'adresse suivante :

https://www.groupama-am.com/publication/2024_politique_energie_fossile.pdf

Sur le portefeuille

Par ailleurs, des critères d'exclusion plus stricts concernant les énergies fossiles s'appliquent aux fonds labellisés ISR:

Charbon: Emetteurs dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique

Energies fossiles non conventionnelles: Emetteurs dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles provient de combustibles fossiles non conventionnels

Nouveaux projets: Emetteurs ayant toute sorte de développement de nouveaux projets d'énergies fossiles, conventionnels ou non

Producteurs d'électricité: producteur d'électricité dont les émissions GES sont trop élevées pour être aligné avec un scénario basé sur les accords de Paris

Le détail est disponible sur: [Transparence ESG French FR0000989626 2025-02-14.pdf](#)

1- Sustainable Finance Disclosure Regulation

LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Depuis 2014 Groupama AM a formalisé une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des Grands Risques ESG.

Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont celles pour lesquelles les risques ESG identifiés pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière et/ou avoir un impact significatif sur la valeur et la marque de l'entreprise. Ces facteurs seraient de nature à engendrer une perte de valeur boursière importante et/ou un abaissement significatif des notes des agences de notation.

La liste des Grands Risques est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses (selon notre fournisseur de données), et dont la controverse a été validée par la Recherche interne selon nos propres critères.
- Les entreprises dont la gouvernance est considérée comme « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne. Cette note est le résultat d'une gouvernance défailante et notée négativement, sur trois piliers fondamentaux de notre analyse de gouvernance : traitement équitable des actionnaires, structure de contrôle/rémunérations et qualité du management.

- A chaque nouvelle entrée d'une société dans la liste des Grands Risques ESG, l'analyste détermine des conditions de sortie, qui sont systématiquement revues tous les six mois.
- L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par le Comité des Risques de durabilité.
- Les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, ne peuvent pas obtenir, de la part des analystes, une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.
- Un système d'alerte est mis en place dans les outils de gestion.
- Un dialogue actionnarial est engagé avec les émetteurs de la liste lors des meetings avec le management.

Armes controversées

Depuis mai 2009, Groupama AM a mis en place une politique d'exclusion en matière d'investissement dans les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées à ces armes. Cette politique a été renforcée en 2023.

La politique complète est disponible à l'adresse suivante :

https://www.groupama-am.com/publication/2024_politique_energie_fossile.pdf

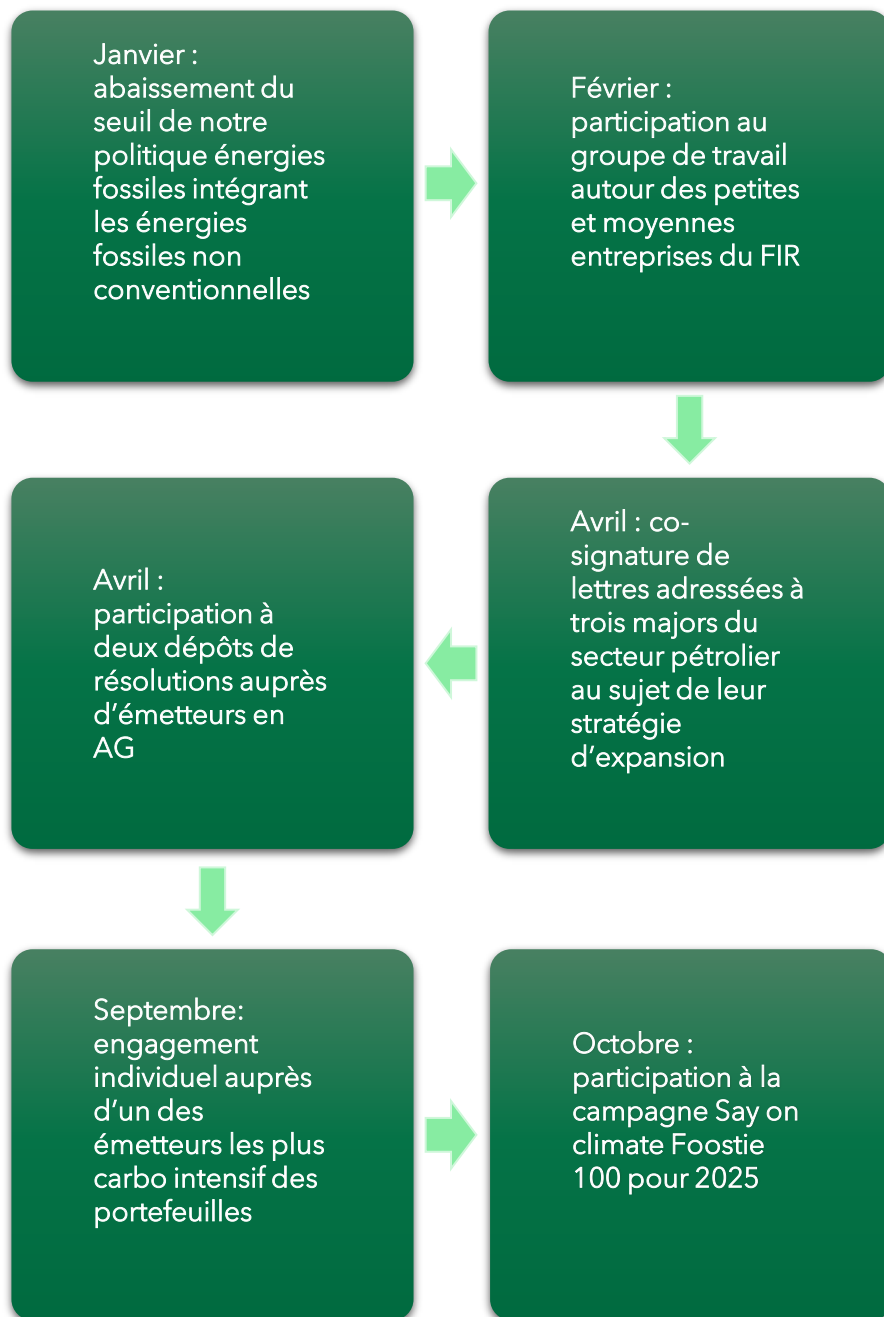
3

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL



BILAN DE L'ANNEE - ENTITE

Renforcement des politiques et des engagements



DIALOGUE ET ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES INVESTIES

Dialogue actionnarial

12 sociétés rencontrées lors de 13 réunions

Type de réunion/Sujet abordé	Pilier Environnement	Pilier Gouvernance	Pilier Social	Pilier sociétal
Dialogue	7	1	1	112
Engagement individuel	1	1	1	1
Engagement collaboratif				

OBJECTIFS DE PERFORMANCE DU FONDS

- Objectif principal : Intensité CO2 < univers *
- Objectif secondaire : Mixité au sein des organes de gouvernance > univers

*Moyenne sur 12 mois glissants

VOTE EN ASSEMBLEE GENERALE

- 95% des encours concernés par le vote
- 23% d'opposition en moyenne aux différentes résolutions

Nombre d'assemblées générales	Nombre de résolutions	Vote d'opposition
59	1 136	261

Siège social :
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tél.:
01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910
euros
389 522 152 RCS Paris
Siret 389 522 152 00 047 - APE 6630Z

www.groupama-am.com

